



# CAS DE PARKING PRIVATIF LORS DE TRAVAUX SUR DES PARTIES COMMUNES

Par **jbastre**, le **09/03/2011** à **08:45**

Une demande est faite en AG pour la refection de l'enrobé d'un parking commun.

Sur ce parking, 4 place sont privatives, fermées par un arceau de sécurité, et délimitées par des bandes blanches adhésives.

Je souhaite savoir:

les frais d'enrobé des places privatives sont ils à la charge de la copropriété.

les frais de dépose et de repose des arceaux de sécurité sont ils à la charge de la copropriété.

les frais de délimitation des bandes blanches sont ils à la charge de la copropriété.

Précisions: Les bandes existaient avant que ces parkings deviennent privés, les arceaux ont été posés par les copropriétaires concernés.

Merci de vos réponses.